

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Cagnac-les-Mines

CC Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Pascal DE STEPHANO



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEN, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

La Commune de Cagnac-les-Mines, représentée par Patrice NORKOWSKI, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Cagnac-les-Mines,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.*
Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, le PETR de l'Albigeois et des Bastides et la Commune de Cagnac-les-Mines, en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Cagnac-les-Mines, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux :

Située à 8 km au Nord d'Albi et 10 km au sud de Carmaux, la commune de Cagnac-les-Mines regroupe 2 578 habitants (INSEE 2019) sur près de 25 km².

Cagnac-les-Mines fait partie intégrante du bassin de vie d'Albi, et de la zone d'emploi d'Albi-Carmaux, couvrant une large partie nord et centre du département. La commune est principalement tournée vers Albi et dans une moindre mesure vers Carmaux pour l'accès aux équipements (scolaire, santé, services et commerces) et à l'emploi.

Cagnac-les-Mines s'inscrit dans la communauté de communes Carmausin-Ségala composée de 32 communes, pour 30 436 habitants et 485 km², structurée autour la polarité urbaine carmausine et d'un ensemble de bourgs ruraux rayonnant sur leur bassin de vie local.

Le territoire communal est traversé par deux routes départementales, la D90 qui relie Blaye-les-Mines à Lescure d'Albigeois, et la D25 qui relie la D600 (axe Albi/Cordes-sur-Ciel) à Valderiès.

Le territoire communal est composé de 3 zones agglomérées principales (le bourg, Saint-Sernin-les-Mailhoc et les Homps) ainsi que d'une cinquantaine de hameaux.



- **Histoire de la commune :**

Avant la restructuration des différents territoires communaux autour de l'actuelle commune de Cagnac (à la fin 19e et au début 20e siècle), la commune de Cagnac-les-Mines n'existait pas. Le hameau du vieux Cagnac appartenait à la paroisse de Saint-Dalmaze, elle-même appartenant à la commune de Saint-Sernin-les-Mailhoc. C'est à partir des années 1880, après la découverte et l'exploitation du charbon, que le village de Cagnac s'est rapidement développé, se constituant au croisement des autres communes limitrophes. L'existence de la commune de Cagnac-les-Mines s'est officialisée au début du 20^{ème} siècle, ancien territoire des trois communes de Saint-Sernin-les-Mailhoc, Lescure d'Albigeois et Le Garric.

En parallèle, l'exploitation minière se développe dès la fin du 19^{ème} siècle et trois puits d'exploitation ouvrent successivement en 1880, 1895 et 1905. Afin d'accueillir et de loger les nombreux travailleurs de la mine, différentes cités ouvrières ont été construites, la plus importante étant celle des Homps (408 habitations en 1939) au nord de la commune, créée dans les années 1920 pour accueillir une immigration importante de mineurs polonais.

C'est donc l'exploitation minière qui est à l'origine du développement urbain de la commune de Cagnac-les-Mines, et à l'origine de la création de ses principales polarités urbaines (bourg, cité des Homps, lotissement la Chênaie). Le hameau de Saint-Sernin-les-Mailhoc constitue quant à lui une polarité secondaire, qui ne regroupe aucun service, ni commerce, et qui représente plutôt un ensemble bâti rural ancien à forte valeur patrimoniale.



Dans la deuxième partie du 20^{ème} siècle, à l'instar d'autres territoires miniers, la récession minière touche fortement Cagnac-les-Mines, et ce, dès les années 1960. La commune est confrontée à la fermeture définitive de la mine en 1987, entraînant à la fois une modification de son économie et de structure sociale locale, ainsi qu'une transformation de ses paysages.

Alors qu'elle doit son essor à l'exploitation du bassin houiller de Carmaux au 19^{ème} siècle, Cagnac-les-Mines est aujourd'hui une commune périurbaine sous l'influence directe d'Albi. Elle a connu depuis une vingtaine d'années le développement d'un habitat pavillonnaire pour des actifs travaillant à l'extérieur. La commune bénéficie en effet d'une bonne accessibilité par rapport à Albi (située à proximité de la N88 reliant Albi à Rodez), et à Toulouse grâce à l'autoroute A68.

- **Le cadre de vie :**

La commune de Cagnac-les-Mines est située à l'interface de deux grandes entités paysagères : le plateau Cordais et le bassin Carmausin, identifiées à l'échelle du département au sein d'Atlas des paysages tarnais.

La première grande entité présente les caractéristiques d'un territoire traditionnellement dominé par l'activité agricole, où les ambiances paysagères sont celles d'une campagne cultivée traditionnelle plutôt préservée, et où les pratiques agricoles marquent encore fortement les paysages.

La deuxième grande entité est celle du Carmausin : elle a été et reste fortement marquée par l'activité minière qui a imprégné durablement les paysages de son empreinte (cités ouvrières, excavations, remblais ...).

Une grande partie du territoire communal offre des paysages de champs ouverts cultivés sur un relief de collines ondulées, qui sont très largement structurés par une trame arborée extrêmement développée. L'atmosphère générale qui se dégage de l'ensemble est celle d'un territoire rural encore globalement préservé, où les pratiques agricoles sont encore largement présentes et où l'urbanisation rurale traditionnellement dispersée continue à structurer les paysages.

Le calcaire se fait ici beaucoup plus présent dans les constructions, à la différence de la vallée du Tarn où la brique est beaucoup plus utilisée. La maison typique de ce plateau collinaire, est construite en pierre blanche, souvent implantée en point haut sur une ligne de crête ou un petit promontoire et s'offre ainsi à tous les regards tout en dominant l'espace rural de production.

Les activités minières menées pendant plus d'un siècle ont profondément marqué les paysages de la commune, en créant de vastes zones d'extraction de la houille.

Ainsi, les remblais de la mine ont remodelé de vastes étendues de territoire en créant des paysages qui sont à la fois des témoins du passé minier de la commune et des espaces en profonde mutation. En effet, cette restructuration complète qui s'est opérée sur ces portions du territoire, conduit aujourd'hui à générer des milieux très spécifiques et uniques, où une végétation particulière et spontanée se développe (végétation de type méditerranéenne, typique des coteaux calcaires et des terrains ensoleillés) et où les évolutions de milieux et de paysages peuvent être assez rapides. Ces nouveaux espaces contrastent fortement avec le reste du territoire qui présente plutôt des caractéristiques agricoles dominantes.



Le point le plus haut se situe à 325 m (lieu-dit Puech-Bertrand), les points les plus bas sont dans les vallées vers 155 m (vallée du ruisseau de la Mouline).

Les boisements représentent 24% du territoire communal et sont présents principalement sur les coteaux et les fond de vallons de la Mouline et du Saint-Sernin.

Les terres labourables sont prédominantes sur la commune (40%). Elles sont présentes majoritairement au nord-ouest de la commune où le drainage et l'irrigation sont possibles (présence du réservoir de Fouragues) ce qui améliore le potentiel agronomique des sols. Les céréales et les oléo protéagineux dominent sur ces secteurs plus plats.

Les prairies naturelles et temporaires sont relativement importantes (13% de la superficie communale) et sont présentes sur l'ensemble du territoire au sein des secteurs de pentes et le plus souvent en continuité des boisements. L'activité d'élevage est encore très présente sur la commune. Les prairies servent pour moitié à la production de fourrages pour les animaux, et pour l'autre moitié aux cultures (autoconsommation par les animaux ou vente).

Les espaces artificialisés regroupant l'ensemble des surfaces urbanisées et axes de communication, représentent 13% du territoire communal. L'urbanisation s'est développée à l'Est de la commune le long d'une ligne de crête surplombant le bassin houiller de Carmaux, sur la RD 90 reliant le Garric et Taïx à Albi. Ainsi, on trouve dans le prolongement du bourg la cité des Homps, ancienne cité minière.

Le bourg situé en position dominante (ligne de crête belvédère), est visible depuis la campagne environnante. Il offre un certain nombre de points de vue dégagés sur les paysages agricoles à ses alentours depuis quelques percées dans le tissu urbain.



- **Dynamiques démographiques :**

Après une perte de vitesse démographique dès les années 70, la commune a renoué avec la croissance démographique depuis les années 2000. Cette embellie est confortée par le dernier recensement qui établit la population communale à 2 578 habitants avec l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	3 378	2 818	2 613	2 225	2 086	2 231	2 353	2 578

L'évolution du parc de logements atteste de cette dynamique avec une évolution à la hausse depuis les années 2000. En effet, la commune connaît un regain d'attractivité grâce à l'influence et la proximité de l'agglomération albigeoise.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	1 105	1 047	1 108	1 073	1 017	1 168	1 174	1 298
Résidences principales	1 008	938	970	867	907	987	1 038	1 162
Résidences secondaires	9	9	10	37	33	31	30	19
Logements vacants	88	100	128	169	77	150	105	118

- **L'activité économique :**

La population active représente 72% de la population (données INSEE 2019). L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active de 15 à 64 ans qui y réside) est de 42%, la commune présente donc moins d'un emploi pour 2 actifs. Si bien que moins de 18% des actifs de la commune de Cagnac-les-Mines travaillent dans leur commune de résidence. La grande majorité des actifs travaille dans une autre commune.

On dénombre 401 emplois sur le territoire communal en 2019.

L'activité agricole reste un marqueur fort du paysage, dominée par la céréaliculture. 22 exploitants agricoles sont présents sur la commune (diagnostic agricole et foncier 2021).

Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et de l'action sociale (52%) et le secteur du commerce, transports et services (32,5%) sont prédominants.

L'industrie ne représente plus que 7% des emplois.

Le centre-bourg présente plusieurs commerces et services de proximité : boulangerie, supermarché (accessible à pied), bureau de tabac, 2 salons de coiffure, pharmacie, bureau de Poste, institut de beauté, pizzeria...

Un marché de plein air hebdomadaire se tient sur la place Emile Grand tous les mercredis (fromager, primeur, boucher-charcutier, boulanger pâtissier...) et présente un intérêt grandissant. Tous les vendredis, la place accueille les Saveurs Pampelonnaises qui propose des plats à emporter.

La commune présente également un tissu artisanal riche avec la présence de plusieurs corps de métiers : entreprises de maçonnerie, électricien-chauffagiste, garages automobiles...



• L'habitat :

La commune de Cagnac-les Mines s'est principalement structurée le long de la RD90, départementale qui la relie à Albi, en passant par la commune de Lescure d'Albigeois et la vallée du Tarn. Le bourg de Cagnac-les-Mines s'est implanté en point haut et s'est développé, dans un premier temps, principalement le long de cet axe.

L'artère principale du bourg (RD90 ou rue Jean Jaurès) regroupe la plupart des commerces de la commune et de façon plus générale, le bourg est le lieu de concentration des services et commerces de Cagnac-les-Mines.

Les espaces publics sont assez nombreux dans le bourg, la plupart d'entre eux ont été réaménagés et la traversée urbaine a été réhabilitée et sécurisée.

On peut distinguer plusieurs formes de développement urbain récent :

- L'urbanisation pavillonnaire groupée sous forme de lotissements,
- L'urbanisation pavillonnaire diffuse, implantée au coup par coup et le plus souvent de façon linéaire le long des voies (RD et voies communales) et souvent à partir de constructions anciennes existantes,
- Quelques d'immeubles collectifs (du R+1 au R+3, principalement patrimoine de Tarn Habitat et 3F Occitanie).

La commune de Cagnac-les-Mines compte 1 298 logements (INSEE 2019), dont 1 162 résidences principales, 19 résidences secondaires et 118 logements vacants. A hauteur de 9%, le taux de logement vacants reste significatif sur la commune, bien qu'en baisse ces dernières années.

Parmi les résidences principales, 71 % sont occupées par un propriétaire, 26 % par un locataire et 2 % sont mises à disposition gratuitement.

Concernant l'âge du parc de logements, 50 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute réglementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important.

La commune présente 144 logements sociaux (67 logements Tarn Habitat, 72 3F Occitanie, 5 logements communaux).

- **L'offre de services à la population :**

Cagnac-les-Mines dispose de plusieurs services de proximité (supermarché, boulangerie, salon de coiffure, bureau de Poste transformé en Agence Postale Communale au 1^{er} décembre 2022, un service d'aide à domicile en milieu rural...). La gamme de services intermédiaires (banque, agence immobilière, agence d'assurance, ...) et les équipements de gamme supérieure (cinéma...) sont disponibles à proximité sur Albi ou Carmaux.



En termes d'éducation, le groupe scolaire Jean Jaurès accueille les enfants de la maternelle au CM2. L'école est répartie en 2 groupes scolaires et présente 11 classes pour un total de 226 élèves, dont 64 maternelles et 162 élèves en primaire.

Côté petite enfance, la micro-crèche « les Ninous » et la micro-crèche « les Minis Pandas » accueillent chacune 10 enfants.

Le Relais Petite Enfance Carmausin-Ségala assure des temps d'animation et d'échange à destination des assistantes maternelles et des familles.



L'accueil de loisirs extrascolaire de Cagnac-Les-Mines, situé à la Cité des Homps, accueille les enfants de 3 à 17 ans lors de leurs temps de loisirs les mercredis toute la journée et pendant les vacances scolaires.

A proximité du bourg, le foyer de vie « Le Hameau du Lac » est constitué de 6 maisons accueillant chacune 8 résidents en situation de handicap mental. Chaque pavillon dispose de chambres individuelles, ainsi que des parties communes et le foyer offre des équipements communs aux résidents (espace culturel, bistro salles multimédia, lieu d'activités d'expression corporelle, ateliers bois et création artistique, jardins, ruches...). Conçu pour accueillir 60 personnes dont 48 logées sur place, le Hameau du Lac représente 43 emplois.



La maison d'accueil spécialisée « les Genêts », située à la Mouline à 3km du bourg sur un site de pleine nature de 12 ha, accueille 50 résidents adultes atteints d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapés, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Le centre de santé Filieris situé au cœur du bourg de Cagnac-les-Mines rassemble plusieurs professionnels : 2 médecins généralistes et un cabinet infirmier. Dans le même bâtiment, on retrouve un masseur-kinésithérapeute/ostéopathe et une pédicure-podologue. Le cœur de bourg accueille également une orthophoniste et une kinésiologue.

Un cabinet infirmier est installé au centre médical Denis Larobe. Deux médecins généralistes et un kinésithérapeute sont présents dans un bâtiment construit à proximité.

La commune est forte de la présence de 4 médecins généralistes au total, ce qui représente un véritable atout en matière de santé dans un contexte territorial de forte tension.

- **La mobilité :**

La commune est principalement structurée le long de la RD 90 qui relie Carmaux à Albi en passant par Lescure d'Albigeois. Les RD 25 et 27 traversent la partie Nord-Ouest du territoire communal.



La ligne 711 de transport en commun « Lio » (Albi-Cagnac-Carmaux) gérée par la Région Occitanie a connu sur la période 2015/2016 une fréquentation de 55 000 passagers.

La RD 600 est le support de la ligne Lio 707 (Albi-Cordes) qui dessert la commune dans sa partie Ouest et propose un point d'arrêt à proximité de Saint-Sernin-les-Mailhoc. Cette ligne a été utilisée par 36 000 passagers sur 2015-2016.

Ces chiffres font de Cagnac-les-Mines le 6^{ème} arrêt routier le plus fréquenté des lignes de bus desservant le Pôle Territorial.

Le service de transport à la demande « TRANSégala » est proposé par la communauté de communes Carmausin-Ségala par délégation de la Région Occitanie. Ce service permet aux habitants de se rendre à Carmaux tous le vendredi matin, jour de marché.

Les flux de travail vers l'agglomération albigeoise sont très importants (plus de 75% des actifs).

Les flux touristiques du Musée de la Mine représentent plus de 20 000 visiteurs par an.

En matière d'électromobilité, la commune dispose de 2 bornes de recharge des véhicules électriques au niveau de la place Emile Grand.

- **Les activités culturelles, loisirs et tourisme :**

La vie associative sur le territoire communal est extrêmement dynamique.

Avec plus de quarante associations sur la commune, les habitants bénéficient de nombreuses animations et peuvent pratiquer toutes sortes d'activités tout au long de l'année : culture, sports collectifs et individuels, travaux manuels et artistiques, festivités...



La salle des fêtes du Camp Grand (capacité de 200 personnes) accueille différentes manifestations. La commune dispose de plusieurs autres salles à destination de différents publics : local jeunes, salle de l'amitié aux Homps à côté du château, salle des associations de Saint-Sernin, salle du 3^{ème} âge à la mairie, salle couture...

Le château des Homps aujourd'hui inoccupé pourrait accueillir dans le futur, suite à des travaux de rénovation, un espace mutualisé (maison des associations, tiers-lieux).

La commune présente plusieurs points d'intérêt touristique :

À la fin de l'année 1985, le maire et des élus de Cagnac-les-Mines et anciens mineurs, au sein de l'association CEPACIM, passent une convention avec les Houillères : « pour la mise à disposition des Puits 1 et 2 de Cagnac-les-Mines qui serviront de lieu d'exposition dans le cadre d'un circuit de tourisme industriel en cours d'élaboration ».

Six mineurs retraités se regroupent et commencent la précieuse collecte de machines, d'engins, d'outils et autres objets de la mine. Ils commencent ensuite le creusement de 350 mètres de galeries qui vont constituer un ensemble complet reconstituant très fidèlement le fond de la mine à l'intention des nouvelles générations. Le circuit de tourisme va attirer plus de 17 000 visiteurs dès 1991 incluant la visite accompagnée des galeries du fond de la mine autour du puits n°2 de Cagnac-les-Mines.



Aujourd'hui, le musée de la mine de Cagnac-les-Mines est géré par l'office de la conservation départementale du Tarn depuis 2007 qui organise les visites guidées et qui assume les missions de conservation et de valorisation des collections matérielles et immatérielles et du paysage minier. Fermé pour travaux, le musée rouvrira ses portes courant 2023.



La Maison du Polonais, située dans la cité des Homps, plonge les visiteurs dans le quotidien des mineurs grâce au mobilier d'époque et à des panneaux explicatifs sur le travail dans les mines, le règlement de la cité.

L'année 2022 aura été marquée par le centenaire de la cité des Homps autour d'une grande fête célébrant l'arrivée des premiers ouvriers polonais et de leurs familles (exposition de photos, repas, musiques et danses polonaises...). Plus de 1 100 visiteurs ont profité de ces festivités.

Au départ du Musée-mine départemental, le sentier thématique « Balade en Sol Mineur » permet aux touristes de découvrir la vie quotidienne des mineurs et de leur famille au travail mais aussi dans la cité des Homps.



La voie verte départementale « le chemin des mineurs » a été ouverte en majorité sur les emprises de voies ferrées minières relie Albi et Cap'Découverte (11km). Elle commence au nord d'Albi et sillonne sur Cagnac à la découverte de l'église isolée de Saint-Dalmaze, puis un vaste parc photovoltaïque, puis le bourg de Cagnac et un peu plus loin le Musée-mine départemental et enfin le centre de loisirs de Cap'Découverte, un espace multi-loisirs aménagé depuis 2003 dans l'ancienne mine de charbon à ciel ouvert qui s'étend sur 700 hectares avec 35 kilomètres de pistes cyclables ou pédestres.

Le Département prévoit de prolonger la Voie Verte jusqu'à St-Benoit et Carmaux, et ensuite jusqu'à Monestiés et la vallée du Cérou, en direction de Cordes-sur-Ciel.



Plusieurs sentiers de randonnée (pédestre et VTT) jalonnent le territoire communal dont le GR36 et 2 sentiers VTT au départ de la cité des Homps gérés par la communauté de communes Carmausin-Ségala : « L'es Cap' à doux » et « à la poursuite du diamant noir ». On note également la présence de plusieurs aires de pique-nique, de gîtes et de chambres d'hôtes.



L'église Notre-Dame-de-la-Drèche, aux confins des territoires communaux d'Albi, Cagnac-les-Mines et Lescure-d'Albigeois, est ouvertement inspirée de la cathédrale Sainte-Cécile. Cet édifice qui surplombe la ville d'Albi est classé au titre des monuments historiques.

En matière d'équipements sportifs, la commune dispose d'un terrain de foot, un terrain de rugby, d'une salle omnisports et d'un fronton de pelote basque, tous situés à proximité du lac des Homps, ainsi qu'une salle des sports dédiée aux écoles et associations de gymnastique située à côté de la Mairie.

Un city stade est récemment venu compléter la gamme d'équipements, il est installé au cœur du bourg.



Poumon vert de l'Albigeois, les bois de Saint-Quintin s'étalent sur les flancs du vallon encaissé de « la Mouline ». Ils constituent un espace vert de 250 hectares aux portes d'Albi apprécié par les promeneurs. La forêt est répartie entre 250 propriétaires. Sur Cagnac, le vallon abrite aussi un terrain de moto-cross et un terrain de ball-trap.

Un parcours de santé à destination des adultes et des enfants a été développé au lac des Homps par la municipalité en 2021. Le parcours se compose de 19 agrès (mur d'escalade, barres d'équilibre, barres parallèles, échelle, saut de haie...) et conforte le pôle sportif formé sur le site.



- **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Cagnac-les-Mines s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.

Cagnac-les-Mines a participé au dispositif de Conseil en Energie Partagé, porté par le Pôle Territorial de 2012 à 2015. Ce dispositif permet aux communes bénéficiaires :

- D'avoir un suivi des consommations énergétique de l'ensemble de son patrimoine,
- Des visites techniques des bâtiments et des postes d'éclairage public pour identifier les gisements d'économie d'énergie
- Un accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations CEP
- Un accompagnement pour la réalisation de travaux (analyse de devis, de cctp, définition de projet de rénovation...)

Depuis la fin de l'année 2022, la commune a mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public de 23H30 à 5H30.

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH Carmaux-Ségala (2015-2020)
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Carmausin-Ségala a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.



Le SMAD, syndicat mixte d'aménagement de la découverte, porte un projet de production d'électricité photovoltaïque depuis 2008 avec la création de plusieurs champs de panneaux solaires sur les communes de Cagnac-les-Mines, Le Garric et Blaye-les-Mines. Celui sur la commune de Cagnac-les-Mines, situé sur la versée de Cagnac, anciennement le plateau du puits de mine n° 3 de l'ancienne Société des Mines d'Albi, est le champ le plus vaste, environ 21 hectares, soit plus de 42 terrains de rugby.

En journée, la production d'électricité va s'établir autour de 12 mégawatts crête soit l'équivalent de 7 à 10 éoliennes. La production d'électricité de ce champ équivaut à 2,5 fois la consommation d'électricité de tous les habitants de la commune de Cagnac-les-Mines.

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> • Un bourg-centre bien équipé à proximité directe de l'agglomération albigeoise et proche de Carmaux : Sur Cagnac-les-Mines la population a accès à plusieurs services et commerces de proximité ainsi qu'à un tissu riche de professionnels de santé. • Un bourg structuré autour de nombreux espaces publics et espaces verts • Une bonne desserte en transports collectifs à destination de l'albigeois ou du carmausin • Une forte dynamique associative, culturelle et sportive • Un passé minier vecteur d'identité culturelle • De nombreux points d'intérêt touristique et de loisirs (musée de la Mine, Cap Découverte à proximité, voie verte...) • Un espace de nature, « poumon vert » aux portes d'Albi 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu commercial de centre-bourg incomplet • Des actifs qui travaillent principalement à l'extérieur de Cagnac et un développement pavillonnaire qui tend vers un modèle périurbain où les habitants vivent déconnectés du centre ancien (« commune dortoir »)
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le succès de la voie verte pour développer l'attractivité touristique de la commune • S'appuyer sur le dynamisme culturel et sportif de la commune • Affirmer le caractère récréatif de la commune avec une gamme complémentaire d'équipements sportifs autour du lac des Homps (pump track) • Compléter la gamme des équipements de santé et développer des alternatives à l'habitat pour séniors 	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande proximité avec l'agglomération qui constitue aussi bien un atout qu'un défi dans la conservation d'une vitalité de centre-bourg

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

On distingue au travers du projet communal 3 axes prioritaires d'intervention :

- **AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

A proximité d'Albi et Carmaux, la commune de Cagnac-les-Mines est attractive. Pour faire face aux besoins et proposer un cadre de vie de qualité aux habitants et nouveaux arrivants, la commune souhaite renforcer et développer les équipements publics en matière de services à la population et de santé, tout en assurant un maillage de cheminements doux vers le cœur de bourg et ses équipements.

- **CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS**

Cagnac-les-Mines se distingue par la richesse de son offre en matière d'équipements sportifs (stades, city-stade...) et nature (voie verte, circuits de randonnée VTT...). La municipalité souhaite conforter l'offre sportive et récréative en rénovant certains équipements et en créant une piste de pumtrack sur le site du lac des Homps.

- **VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE DE LA COMMUNE**

Héritage de son passé minier, la commune de Cagnac-les-Mines dispose de plusieurs éléments patrimoniaux emblématiques tels que la cité des Homps qu'il convient aujourd'hui de protéger via un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Dans un second temps, il s'agira de requalifier les espaces publics de cet ensemble de logements construits par la société des Mines d'Albi dans les années 1920 et 1930. Le château des Homps fera également l'objet de travaux de rénovation en vue de l'installation d'un tiers lieu.

A Saint-Sernin-les-Mailhoc, la commune projette la réfection du pigeonnier et de l'ancienne école, aujourd'hui maison des associations.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2022-2024 :

- *Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ➡ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Le projet du contrat Bourg Centre de Cagnac-les-Mines s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
 - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
 - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
 - le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
 - dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
 - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
 - la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
 - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
 - le soutien aux activités commerciales
 - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
 - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
 - la formation et l'insertion
 - la signalisation économique, touristique et de services
 - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
 - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
 - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
 - la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
 - la création et gestion de maisons de services au public
 - la création et la gestion de la piscine intercommunale
 - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
 - la gestion et l'organisation du transport à la demande
 - le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
 - Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
 - Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
- **Axe 4** la politique culturelle :
 - La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
 - Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- Du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Cagnac-les-Mines constitue un bourg-centre important sur le territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Cagnac-les-Mines s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)
- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)

La commune de Cagnac-les-Mines révisé actuellement son PLU datant de 2017.

A cette occasion, elle devra notamment intégrer les objectifs du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais approuvé en mars 2019, schéma dans lequel la commune est identifiée comme pôle relais de l'espace périurbain sous polarité albigeoise dominante. Cette dénomination fait de Cagnac-les-Mines un lieu privilégié d'accueil de population et d'installation d'équipements et de services de proximité.

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- du CAUE du Tarn

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Cagnac-les-Mines dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a précédemment été réalisée :

- Une note architecturale concernant la rénovation patrimoniale de l'ancienne école et du pigeonnier de Saint-Sernin-les-Mailhoc.

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la

coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Cagnac-les-Mines,
- La communauté de communes Carmausin-Ségala,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Cagnac-les-Mines (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Cagnac-les-Mines et le PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à le



<p>Patrice NORKOWSKI, Maire de la Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Didier SOMEN, Président de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R. de l'Albigeois et des Bastides</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Création d'un « pôle santé » à l'entrée du bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Cagnac-les-Mines souhaite développer un pôle de santé à l'entrée du bourg, à proximité directe des équipements et commerces. Ce pôle sera composé d'une maison partagée pour séniors (2023) et d'un centre de santé regroupant plusieurs praticiens (2025).</p> <p>L'habitat partagé est une réponse au vieillissement de la population de Cagnac-les-Mines. Il se présente comme une solution d'hébergement adapté pour les personnes âgées qui ont conservé une grande part d'autonomie et qui ne souhaitent pas vivre dans un EHPAD. Chaque senior occupe un espace privatif et partage des espaces communs avec les autres habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'offre médicale du bourg• Répondre au besoin en logement des séniors• Proposer une alternative à l'EHPAD pour les personnes âgées autonomes• Participer à la vitalité du cœur de bourg	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1 : Création d'un habitat partagé pour personnes âgées

Descriptif : L'habitat partagé sera composé d'une unité de vie avec une capacité d'accueil de 16 lits et d'une unité pour 2 familles en situation de handicap ou personnes âgées dépendantes, avec des espaces privés et communs (cuisine, salon, laverie, salle intervenants extérieurs...). Les logements domotisés, avec cuisine équipée sont conçus en rez-de-chaussée et bénéficient d'une terrasse privative. La structure proposera de nombreux ateliers variés incluant la prévention de la perte d'autonomie, des espaces verts partagés, un potager...

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Mise à disposition du terrain par la commune et projet mené par le groupe MANAVA

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Pas de partenariat financier



Axe 1	Fiche action 1.2
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Rénover les bâtiments communaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans un contexte de croissance démographique, la commune souhaite renforcer et rénover les services publics afin de mieux répondre aux besoins des habitants et des nouvelles populations accueillies.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité • Amélioration des conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite • Soutien au tissu associatif avec la mise à disposition d'un espace dédié mutualisé 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1 : Réaménagement de l'accueil de la Mairie et de la salle des adjoints</p> <p>Descriptif : Remplacement du système de chauffage pour un gain de 60% sur la consommation énergétique. Mise en accessibilité du bâtiment et création d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite. Création de bureaux et rafraîchissement des menuiseries et du mobilier.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p>Coût estimatif : 97 241 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région et Département</p>	

Projet 1.2.2 : Création d'un espace associatif dans les locaux de l'ancienne piscine à la Chênaie

Descriptif : Réaménagement d'un local pour mise à disposition des associations de Cagnac-les-Mines.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines

Coût estimatif : 43 188 €

Calendrier prévisionnel :

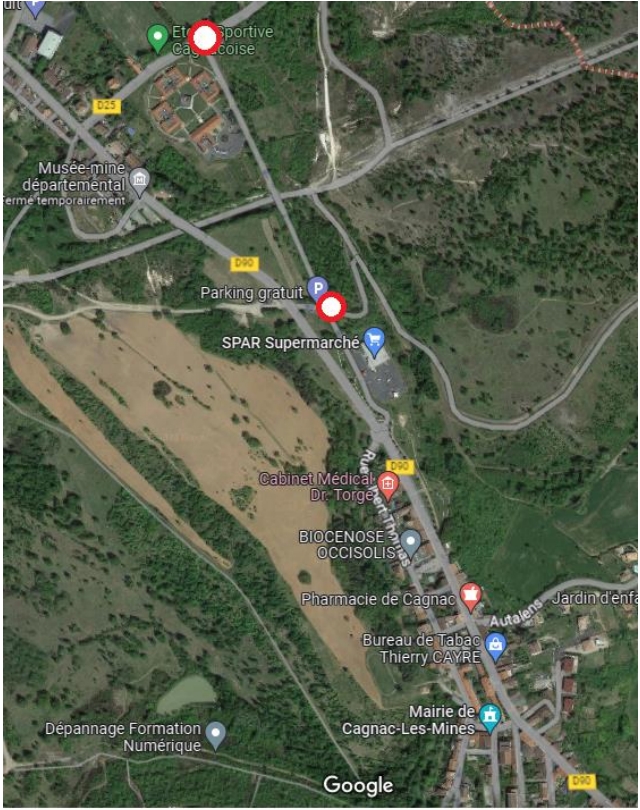
- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |


Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région et Département



Axe 1	Fiche action 1.3						
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Favoriser l'accessibilité des piétons et cycles						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune de Cagnac-les-Mines dispose d'un réseau important de pistes piétonnes et cyclables en direction de Cap Découverte et de la Voie Verte Départementale. Cependant, certaines intersections avec les automobilistes présentent une dangerosité à laquelle la commune souhaite remédier avec des aménagements sécuritaires adaptés.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> • Ralentir la vitesse des véhicules à l'approche des intersections piétonnes et cyclables • Sécuriser le parcours des piétons et cyclistes à l'approche des équipements sportifs (stades) et en direction de Cap Découverte et de la Voie Verte 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.3.1 : Sécurisation de 2 intersections de circulations piétonnes et cyclables</p> <p>Descriptif : Sécurisation de 2 intersections des pistes piétonnes et cyclables en direction de Cap Découverte, de la voie verte et des stades, route de la Sigalarié et route de Rèuelongue avec la mise en place de plateaux ralentisseurs.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p>Coût estimatif : 16 124 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département (amendes de police)</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 2	Fiche action 2.1
Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs	Rénover les équipements sportifs existants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cagnac-les-Mines se distingue par la richesse de son offre en matière d'équipements sportifs (stades, city-stade...) et nature (voie verte, circuits de randonnée VTT...).</p> <p>Pour maintenir leur attractivité et répondre aux besoins des clubs et associations sportives, la commune doit procéder à la rénovation de certains de ces équipements.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dynamisme sportif présent sur la commune • Renforcer le rayonnement des équipements sportifs de la commune sur un plus large territoire • Aller vers plus de sobriété énergétique dans le fonctionnement des équipements sportifs 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Rénovation de l'éclairage du terrain de foot</p> <p>Descriptif : Remplacement de 12 projecteurs sur des mâts existants par un système LED économes en énergie.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p>Coût estimatif : 31 020 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région et Département</p>	

<p>Projet 2.1.2 : Rénovation de l'éclairage de la salle des sports</p> <p>Descriptif : Dépose de 44 luminaires pour remplacement par 32 projecteurs LED et 12 blocs d'ambiance économes en énergie.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p>Coût estimatif : 18 361 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat et Département</p>	
--	--

Axe 2	Fiche action 2.2
Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs	Compléter l'offre en équipements sportifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Cagnac-les-Mines se distingue par la richesse de son offre en matière d'équipements sportifs (stades, city-stade...) et nature (voie verte, circuits de randonnée VTT...). La municipalité souhaite conforter l'offre sportive et récréative en créant une piste de pumtrack sur le site du lac des Homps.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dynamisme sportif présent sur la commune en complétant l'offre à destination des jeunes publics • Renforcer le rayonnement des équipements sportifs de la commune sur un plus large territoire 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1 : Création d'une piste de Pump Track à la cité des Homps

Descriptif : Le pump track est un circuit tout terrain fermé accessible à tous, dès l'âge de 3 ans. La piste constituée de bosses s'emploie à vélo, BMX, skateboard, roller, trottinette et draisienne.

L'équipement projeté proposera un tracé de 165 mètres linéaires de 2 boucles avec plusieurs bosses et virages, le tout en harmonie avec les espaces en périphérie du plan d'eau. Une quinzaine de pratiquants (scolaires et grand public) pour l'emprunter sans risque de collision.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines

Coût estimatif : 89 980 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : ANS, Région et Département




Exemple de réalisation



Projet de Cagnac-les-Mines

165 ml

Axe 3	Fiche action 3.2
Valoriser la richesse patrimoniale de la commune	Mettre en valeur le patrimoine rural
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Héritage de son passé minier, la commune de Cagnac-les-Mines dispose de plusieurs éléments patrimoniaux emblématiques qu'il convient aujourd'hui de valoriser. A Saint-Sernin-les-Mailhoc, la commune projette la réfection du pigeonnier et de l'ancienne école, aujourd'hui maison des associations.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'attractivité de la commune • Mettre en valeur le patrimoine minier et rural 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1 : Réfection du pigeonnier et de l'ancienne école de Saint-Sernin-les-Mailhoc</p> <p>Descriptif : L'école et le pigeonnier se trouvent au centre du village. De par son emplacement le long de l'axe principal, l'ancienne école est un élément marquant du village de Saint-Sernin-les-Mailhoc. La commune souhaite réaliser des travaux d'embellissement et de préservation de ces bâtis.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cagnac-les-Mines</p> <p>Coût estimatif : 30 320 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région et Département</p>	

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics								
ACTION 1.1 Création d'un "pôle santé" à l'entrée du bourg	<i>Projet 1.1.1</i> Création d'un habitat partagé pour personnes âgées							Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 Rénover les bâtiments communaux	<i>Projet 1.2.1</i> Réaménagement de l'accueil de la mairie et de la salle des adjoints							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.2.2</i> Création d'un espace associatif dans les locaux de l'ancienne piscine à la Chênaie							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.3 Favoriser l'accessibilité des piétons et cycles	<i>Projet 1.3.1</i> Sécurisation de 2 intersections de circulations piétonnes et cyclables							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 2 : Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs								
ACTION 2.1 Rénover les équipements sportifs existant	<i>Projet 2.1.1</i> Rénovation de l'éclairage du terrain de foot							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 2.1.2</i> Rénovation de l'éclairage de la salle des sports							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
ACTION 2.2 Compléter l'offre en équipements sportifs	<i>Projet 2.2.1</i> Création d'une piste de pump track à la cité des Homps							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 3 : Valoriser la richesse patrimoniale de la commune								
ACTION 3.2 Mettre en valeur le patrimoine rural	<i>Projet 3.2.1</i> Réfection du pigeonnier et de l'ancienne école (maison des associations) de Saint-Sernin-les-Mailhoc							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables